


**Compte-rendu provisoire de l'Assemblée Générale Extraordinaire de France Cricket
du 17 décembre 2022**

	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 17 décembre 2022 Compte Rendu Provisoire	Pages : 4
	Rédacteur : Secrétaire Général Adjoint	

Le 17 décembre 2022, au Siège de France Cricket, 4 Quai de la République, 94410 Saint Maurice

1. Emargement :

Présents : 24 clubs (y compris ceux qui sont arrivés en cours de réunion) ayant des voix et droit de vote, représentés par leur président ou par mandataire ou par procuration, soit un total de 51 voix acquises

Dreux CC ; Nantes CC ; Valenciennes (section cricket) ; Lille Flandre CC ; Chantilly CC ; Saint Omer CC ; Francilien CC ; France Gymkhana CC ; LFP Morangis ; Sultans CC ; UIF Evry (section cricket) ; Kerela Tuskers Asnières CC ; Bengals Tigers CC ; Balbyniens CC ; Aulnay CC ; BCCP ; PFC Sarcelles CC ; France Stars CC ; Rising Stars d'Aubervilliers ; 94 Royals CC ; Villeneuve Super King CC ; Paris Knight Riders, Argenteuil CC ; Sarcelles CC

Autre représenté ou présent : 3 clubs à jour de sa cotisations 2022, président licencié 2022, mais les clubs n'ayant aucune voix : Aunis CC ; SUCC Evry, UBCC Montreuil.

Absents : 19 clubs ayant des voix et droit de vote en raison de leur cotisation 2022 et licences 2021 : Eymet CC ; Creil CC ; Toulouse CC ; Montpellier CC ; Catus CC ; Damazan CC ; Arras CC ; PUC (section cricket) ; USCA CC ; Eelavar CC ; Les Huskies de Rouen (section cricket) ; Amiens CC ; AS Evry BSC ; Vipers Grigny CC ; Lisses CC ; Colombes CC ; Paris Zalmi CC ; CCSB95 ; Villiers Le Bel CC.

Absents : 27 clubs, sans droit de vote en raison soit de l'absence de licences 2021 soit de non-cotisation 2022 : St Aulaye CC ; Nîmes CC ; Bordeaux Giscours CC ; Château de Thoiry CC ; Essonne CC ; SAC ; As Ponoz ; As We Luecila ; Js Chepeneche ; Qanono Sports ; Us de Wedrumel ; As Cricket Koumac ; Kwingnic Espoir ; Js Ouvea ; Les Alizés ; Us We ; As Beirumas ; As Hnyimehe ; As Lossi ; Iaai Iwaji ; Sporting Club Xepenehe Lilot ; As Orian ; As Zapone ; Js Mare ; Us Yate ; Starfield

Membres du CD présents : Prébagarane BALANE (**PB**, Président) ; James VAJOU MOUNIEN (**JV**, Secrétaire adjoint) ; Prethevechand THIYAGARAJAN (**PT**, Trésorier Général) ; Asif ZAHIR (**AZ**, Trésorier adjoint) ; Michel SARAVANAN (**MS**), Maëlle CARGOUET (MC),

Membres du CD absent excusé : Balaji CADIRVELOU (**BC**) ; Olivier DUBAUT (**OD**, Vice-Président)

Membres du CD absent non-excuse : Pénélope CHAUVIN (PC) ; Mobashar ASHRAF (**MA**) ; Lara ARMAS (**LA**) ; Tracy RODRIGUEZ (**TR**) ; Deva AMIRDALINGAME (DA)

Autres personnes assistant à l'AG sur invitation du Président : Saravanakumar DURAIRAJ (**SD**, Directeur Sportif) ; Marjorie GUILLAUME (**MG**, Directrice Générale) ; Lise MATANGA (**LM**, Responsable Administratif) ; Sendhilkumar TAMBIDOURE (**ST**, Adjoint au Directeur Sportif) ;

Compte-rendu provisoire de l'Assemblée Générale Extraordinaire de France Cricket du 17 décembre 2022

Après avoir accueilli les participants à cette Assemblée Générale Extraordinaire, le Président de France Cricket ouvre la séance à 14h34 et rappelle que les clubs présents ou représentés totalisent 50 des 90 voix attribuées aux clubs à jour de leur cotisation 2022.

Le quorum atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Nombre de club votants	Nombre de club présents	Voix acquises	Voix présentes
70	26	90	50

2. Mot de bienvenue du Président :

Le Président remercie les présidents ainsi que les représentants des clubs d'être présents pour assister à l'assemblée générale extraordinaire. Il rappelle également que c'est la 3^{ème} assemblée générale de l'année 2022.

Ratification du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 Septembre 2022

Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité

A 15h30 avec l'arrivée de Sarcelles CC le nombre de clubs passe à 28 et 51 voix présentes

Nombre de club votants	Nombre de club présents	Voix acquises	Voix présentes
70	27	90	51

3. Dossier Indépendance France Cricket

La Directrice Générale rappelle le contexte dans lequel la nouvelle convention FFBS_FC 2023-2025 a été rédigée. Elle explique que la relation conventionnelle qui existait entre France Cricket et la FFBS ces 30 dernières années n'était pas avantageuse pour France Cricket. Pour la saison 2022, l'une de ses priorités a été de revoir les grandes lignes de cette relation et travailler à ce que France Cricket puisse redevenir une fédération à part entière. Elle rappelle qu'être une fédération indépendante délégataire présente aussi bien des avantages que des responsabilités dans le respect du code du sport.

Elle indique que dans le préambule de la nouvelle convention, France Cricket n'est plus sous tutelle de la FFBS, mais qu'elle est dorénavant un organisme national. Toutefois, France Cricket reste liée avec la FFBS pour cette mandature car c'est cette dernière qui a la délégation du cricket, octroyée par le ministère des Sports. Pendant cette période de transition, France Cricket va gérer les licences et les affiliations cricket. Bien évidemment, elle rappelle que les Statuts seront retravaillés conformément aux prises de décisions entre les parties prenantes.

Cette indépendance va nous permettre à France Cricket de présenter ses dossiers et de défendre ses intérêts devant l'ANS, plus précisément le dossier de reconnaissance de Haut-Niveau du cricket. Le Président de LFP Morangis a souhaité savoir si les dossiers de subventions sont envoyés à l'ANS par les clubs ou par France Cricket et si tel est le cas est-ce que FC sera présente lors des délibérations. La Directrice Générale répond que quoi qu'il en soit France Cricket doit être au courant des demandes de subventions. Elle ajoute qu'une réunion avec l'ANS doit être organisée avec le ministère dès lors, elle en saura plus et pourra informer les clubs.

Elle insiste sur le fait que l'organisation territoriale doit être faite dans le respect du code du sport. La création des ligues et des comités départementaux cricket font parties des multiples conditions que France Cricket devra remplir avant d'obtenir l'indépendance.

Compte-rendu provisoire de l'Assemblée Générale Extraordinaire de France Cricket du 17 décembre 2022

La Directrice Générale explique aussi la nécessité de mettre en place des formations d'encadrants, d'entraîneurs et d'arbitres au sein des clubs et d'encourager la participation féminine qui deviendra un critère obligatoire. Le Président de Chantilly CC a souhaité savoir quel était le délai de mise en place, elle indique que ce principe de parité dans le sport est en cours depuis quelques temps maintenant et qu'à partir du 1^{er} janvier 2024 conformément à la loi N°2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport les instances nationales devront compter 50% de femmes.

Pour conclure, la Directrice Générale a indiqué qu'aux travers des échanges entre la FFBS et le ministère, France Cricket a su montrer sa détermination pour redevenir une entité indépendante. Les réunions se sont bien déroulées entre la FFBS et France Cricket sous le pilotage du ministère des Sports, l'entente est restée cordiale et il est très important de garder une bonne communication avec ces interlocuteurs.

Elle suggère aux clubs de ne pas hésiter à solliciter France Cricket s'ils ont des projets. Elle informe l'assemblée que France Cricket souhaite recruter des alternants à partir du mois de janvier 2023 pour nous aider sur le chantier qui commence.

Le Président informe l'assemblée que le but est d'accompagner les clubs lorsqu'ils en auront besoin. Toutefois, il leur rappelle que leurs dossiers financiers et administratifs doivent être à jour pour toute demande de subvention.

Le Président informe l'assemblée que la gestion des licences et affiliation seront gérées par France cricket. La plateforme sera ouverte début janvier 2023. Un mail sera envoyé à chaque club avec leur identifiant respectif.

Pour la prise des licences chaque adhérent devra fournir obligatoirement un nouveau certificat médical ainsi qu'un document d'identité valide, sans ces documents la licence ne sera pas délivrée.

La saison 2023 étant une année de transition, les demandes de mutations seront gratuites.
Par ailleurs, Les tarifs des affiliations, licences et assurance resteront inchangés :

- Tarif affiliation à France cricket : 250 €.
- Tarif des licences compétitions cricket balles dures : 24 € et assurance 4 €.
- Tarif des licences compétitions cricket balles dures jeunes 16U et moins : 16 € et assurance 4 €.
- Tarif des licences loisir cricket modifié (tape Ball, balle de tennis, Reader Wind Ball, incrediball) : 5 € et assurance 4 € qui permet de participer aux tournois tape Ball et aux tournois indoor.

En revanche, le Président rappelle que la licence loisir cricket modifié ne permet pas de s'entraîner, ni de jouer avec la balle dure de cricket.

L'assemblée générale prend acte et approuve à l'unanimité.

4. Approbation de la Convention FFBS FC de 2023 2025

La convention FFBS_FC-2023-2025 est approuvée à l'unanimité

5. Compétitions Sportives 2023

Le secrétaire général adjoint présente l'ensemble des compétitions sportives pour la saison 2023, les différents championnats ainsi que les frais d'inscriptions.

Compte-rendu provisoire de l'Assemblée Générale Extraordinaire de France Cricket du 17 décembre 2022

- **La mise en place de la division 4 saison 2023 dans les régions**

Le but de la division 4 régionale est de simplifier la montée en division supérieure des clubs régionaux.

La montée pour la région Haut de France sera gérée par France Cricket. La montée pour les régions Nouvelles Aquitaine et Occitanie sera gérée par L'ACCSO ainsi que le calendrier, l'homologation des matchs amicaux, les tournois indoor, outdoor etc..., une convention sera signée entre France Cricket et ACCSO.

La Directrice Générale ainsi que la présidente de la commission développement proposent qu'une prime soit attribuée à l'équipe vainqueur et finaliste féminines et jeunes pour la saison 2023.

Le Président indique à l'assemblée que ce sujet fera l'objet d'un point dans l'ordre du jour du prochain Comité Directeur et une réponse sera apportée lors de notre prochaine assemblée générale prévue en mars 2023.

6. Questions diverses

- **Formation**

Le Directeur Sportif informe l'assemblée que la formation des (arbitres, entraîneurs et scorers) sera la priorité de la saison 2023 de France Cricket. Il encourage les clubs à informer les licenciés de leur club.

- **Annulation amendes sections jeunes et féminines pour la période COVID (2020 & 2021) .**

Suite aux sollicitations des présidents des clubs pendant cette période difficile, le Président demande à l'assemblée si elle est favorable à l'annulation des amendes jeunes et féminines (U16 MAS, U16 FEM ; Senior FEM Div 1 & Div 2) de la période covid (2020 & 2021). L'assemblée approuve à l'unanimité

Concernant les amendes des sections jeunes et féminines de la saison 2022, le sujet sera étudié au cas par cas lors de la prochaine réunion du Comité Directeur.

- **Réévaluation du montant frais kilométrique**

Compte tenu de l'inflation, le Président propose à l'assemblée à la réévaluation des frais KM, Il propose de passer de 0,34 € à 0,50 € à partir de janvier 2023. L'assemblée approuve à l'unanimité

- **Renouvellement contrat ABINA IT & WPA**

Depuis 2016, la société ABINA IT gère nos ressources informatiques ainsi que nos championnats, à compter de 2023 ils vont également gérer la gestion des licences. Nous souhaitons reconduire nos contrats jusqu'à la fin de notre mandat qui se termine en mars 2025. L'assemblée prend acte et approuve à l'unanimité.

Depuis 2018 c'est le cabinet WPA qui audite nos comptes, le contrat sera reconduit également jusqu'à la fin de notre mandat soit mars 2025. L'assemblée prend acte et approuve à l'unanimité.

- **Distribution des kits cricket**

Les kits ont été distribués pour les catégories jeunes, concernant la catégorie féminine senior, les kits seront distribués lors de l'assemblée générale de mars 2023.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, **la séance est levée à 17h20.**

Publié par Le Secrétaire Général Adjoint avec l'approbation du Président Prébagarane BALANE.